

Découvrir et devenir actif



Guide de présentation

Mise en contexte

En cohérence avec la Politique Au Québec, on bouge! (MEQ) et la Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 (MSSS), nous avons obtenu une subvention (**PAFIMC**). Cette subvention nous permet de lancer un nouveau programme destiné à faire bouger les personnes en situation de handicap, peu ou pas actives.

Notre objectif

Avec la collaboration de divers partenaires, nous souhaitons offrir des activités :

- physiques, sportives et de plein air adaptées
- dans un encadrement qui respecte la capacité des personnes en situation de handicap
- gratuites pour inciter à bouger

Organismes admissibles

- Municipalités
- Entreprises privées
 - (Ex. Centre d'entraînement, professeur de yoga, etc.)
- Clubs sportifs
- Écoles de danse
- Centres de plein air
- Point de service circonflexe- Prêt-pour-Bouger
- Organismes de personnes handicapées
- Organismes de santé mentale
- Classes d'adaptation scolaire
- Organismes de loisir en institution

Clientèle visée

Personnes en situation de handicap :

- de tous âges
- de tous types de handicap
- provenant de tous types de milieux (organismes de personnes handicapées, classes d'adaptation scolaire, etc.)
- souhaitant découvrir ou reprendre une activité physique à leur rythme

Ce que nous proposons :

Offrir le financement nécessaire aux partenaires qui collaborent avec nous dans l'atteinte de cet objectif

De quelle façon

En déposant une offre de services par le biais d'un formulaire de demande

- **Volet 1** - Proposer une ou des activités dans les lieux de pratique habituels
- **Volet 2** - Offrir des services dans les milieux de vie des personnes en situation de handicap

Quand

- Dès maintenant jusqu'au 31 décembre 2026
- Réception et analyse des formulaires de demande en continue jusqu'à épuisement du budget

Avantages

Pour le fournisseur de service

- Une occasion d'attirer une nouvelle clientèle
- Une contribution directe à l'inclusion et à la vitalité communautaire
- Une mise en valeur de votre expertise
- Des coûts réduits grâce au financement
- Une visibilité accrue

Pour le représentant de la clientèle visée

- Obtenir les ressources nécessaires pour développer des activités
- Favoriser la participation à la vie communautaire et l'acquisition de nouvelles compétences
- Possibilité de créer ou renforcer des partenariats
- Amélioration de l'accessibilité des activités et services

Exigences

Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent doit transmettre des données tous les mois au ministère ; il est donc obligatoire de compléter le rapport de participation, en plus du rapport final.

Rapport de participation

Le rapport de participation doit être rempli au plus tard une semaine après l'activité. Ce formulaire « Microsoft Forms » est disponible en ligne et contient 10 questions (un formulaire par activité)

1. Nom de l'organisme (menu déroulant)
2. Nom du répondant
3. Courriel du répondant
4. Nom de l'activité
5. Dans quel volet à lieu l'activité (case à cocher)
6. Date de l'activité
7. Lieu de l'activité
8. Nombre de participants
9. Nombre de nouveaux participants
10. Montants investis (transmettre par courriel les pièces justificatives s'il y a lieu)

Rapport d'utilisation final

Ce rapport nous permet de recevoir le bilan financier et de verser les subventions allouées.

VOLET 1

Dans les lieux de pratiques habituels



Projets admissibles

Le projet doit être réalisé sur le territoire québécois et permettre au moins l'une des activités suivantes :

- Offrir une ou plusieurs activités physiques gratuites susceptibles de rejoindre et d'encourager des personnes en situation de handicap peu et pas actives.
- Offrir une ou plusieurs activités portes ouvertes où les activités physiques peuvent être essayées gratuitement et sans engagement.
- Offrir un ou des événements thématiques dans le but de faire découvrir des disciplines sportives ou de loisir actif

Projets non admissibles

- Projets d'immobilisation
- Activités de financement ou à caractère commercial
- Activités de reconnaissances et de valorisation de l'organisme, comme un gala ou un anniversaire de fondation
- Activités sous formes de compétition, de spectacle professionnel, d'exposition professionnelle ou de voyage

Dépenses admissibles

- La main d'oeuvre (y compris les avantages sociaux)
- Le matériel, les fournitures et les petits équipements qui permettent la réalisation de l'activité
- La location d'appareils ou de locaux
- La promotion ou la diffusion du projet
- Le transport d'une clientèle ayant des besoins particuliers ou qui autrement, ne pourrait se rendre à l'activité
- Les taxes nettes
- La perte de revenus engendrée par la gratuité d'activités physiques offertes à la clientèle cible (maximum 10 % de l'aide financière accordée)

Dépenses non admissibles

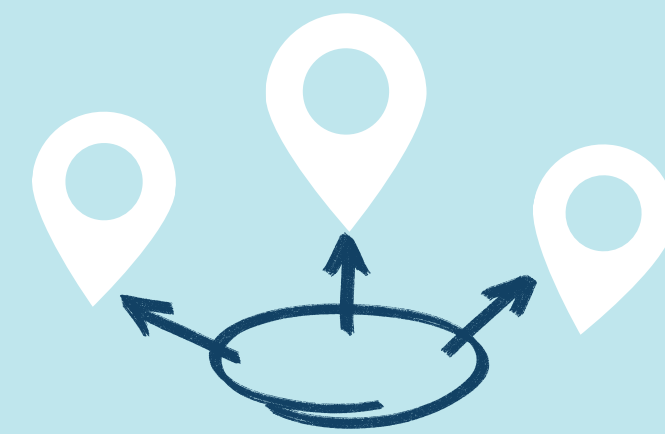
- Dépenses liées à son fonctionnement général (loyer, électricité, etc.)
- Les dépenses d'acquisition de matériel qui concernent exclusivement un individu (don d'un équipement, prix de participation, etc.)

Exemples de projets admissibles :

- Journée d'initiation au soccer adapté
- Zumba adaptée sur une ou plusieurs semaines
- Séance gratuite à un centre d'entraînement (adapté et avec accompagnement)
- Cours de danse adaptée
- Activité de randonnée adaptée (trajets courts, surfaces accessibles, etc.)

VOLET 2

Dans les milieux de vie



Projets admissibles

Le projet doit être réalisé sur le territoire québécois et permettre au moins l'une des activités suivantes :

- Offrir une ou plusieurs activités physiques gratuites susceptibles de rejoindre et encourager des personnes en situation de handicap peu et pas actives qui ne fréquentent pas les installations.
- Les activités doivent avoir lieu en dehors des lieux habituels des fournisseurs de services, soit dans les milieux de vie de la clientèle (ex: organismes de personnes handicapées, classes adaptées, centres de jour, etc.)
- Une activité qui vise à éliminer un ou des obstacles, autres que financiers, à la pratique régulière d'activités physiques pour les clientèles cibles.

Projets non admissibles

- Projets d'immobilisation
- Activités de financement ou à caractère commercial
- Activités de reconnaissance et de valorisation de l'organisme, comme un gala ou un anniversaire de fondation
- Activités sous forme de compétition, de spectacle professionnel, d'exposition professionnelle ou de voyage

Dépenses admissibles

- La main d'œuvre (y compris les avantages sociaux)
- Le matériel, les fournitures et les petits équipements qui permettent la réalisation de l'activité
- La location d'appareils ou de locaux
- La promotion ou la diffusion du projet
- Le transport d'une clientèle ayant des besoins particuliers ou qui autrement, ne pourrait se rendre à l'activité
- Les taxes nettes
- La perte de revenus engendrée par la gratuité d'activités physiques offertes à la clientèle cible (maximum 10 % de l'aide financière accordée)

Dépenses non admissibles

- Dépenses liées à son fonctionnement général (loyer, électricité, etc.)
- Les dépenses d'acquisition de matériel qui concernent exclusivement un individu (don d'un équipement, prix de participation, etc.)

Exemples de projets admissibles :

- Embauche d'un kinésologue pour un suivi personnalisé,
- Session de zumba adaptée dans un organisme de personnes handicapées
- Session de danse sur quelques semaines dans une classe adaptée
- Découverte de disciplines avec la collaboration de clubs sportifs dans des classes adaptées



Demande de collaboration

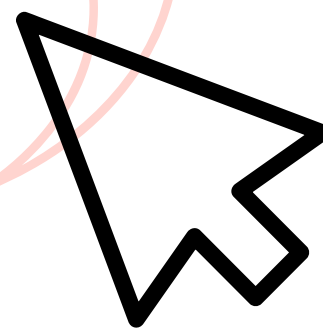
Comme le programme sera largement diffusé, il est possible que des fournisseurs de services ou des représentants de la clientèle visée offrent ou sollicitent un service. Nous vous invitons à collaborer entre partenaires. La demande peut être déposée par le partenaire ou par l'organisation bénéficiaire.



Soutien financier possible

- Le montant de la subvention sera calculé selon : le nombre de participants, le niveau d'accessibilité de l'activité et les dépenses admissibles.
- Les subventions demandées doivent être entre 1 000 \$ et 9 500 \$*

Formulaire de demande



L'esprit du programme

Faire bouger les personnes en situation de handicap peu et pas actives en leur faisant découvrir des activités physiques, des sports et des activités de plein air

Pour plus d'informations

Lise Arsenault
Conseillère en loisir
418 723-5036 poste 231
lisearsenault@urls-bsl.qc.ca



**LOISIR
et SPORT**
BAS-SAINT-LAURENT

www.urls-bsl.qc.ca